



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 22 MARS 2019**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 02-20190322

**APPEL A PROJETS POUR LE PROGRAMME
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS – FEI (FONDS EXCEPTIONNEL
D'INVESTISSEMENT) 2019 : INFORMATION SUR LES
DOSSIERS SOUMIS A L'ETAT**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux du mois de mars à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 15 mars 2019, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*) ainsi que de celle de Monsieur Patrick LEBRETON (*de l'affaire n° 11-20190322 à l'affaire n° 15-20190322*).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 35
Absents représentés : 07
Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 10-20190322 puis de l'affaire n° 16-20190322 à l'affaire n° 49-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Emmanuelle HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN.

Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Henri-Claude HUET, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Christian LANDRY, Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 01-20190322 à l'affaire n° 35-20190322, y compris la motion n° 01-20190322*), Rose Andrée MUSSARD, Henri-Claude YEBO.

Alin GUEZELLO.

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET, André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Jacqueline FRUTEAU-BOYER (*représentée par Bernard PAYET*), José PAYET (*représenté par Albert GASTRIN*), Denise BOUTET TSANG CHUN SZE (*représentée par Emmanuelle HOARAU*).

- Commune de Saint-Joseph -

Gilberte GERARD (*représentée par Jean-Daniel LEBON*), Marie-Jo LEBON (*représentée par Axel VIENNE*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Rose Andrée MUSSARD*).

Priscilla PAYET (*représentée par Alin GUEZELLO*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Marie France RIVIERE.

- Commune de Saint-Joseph -

Jean-Daniel LEBON (*de l'affaire n° 36-20190322 à l'affaire n° 49-20190322*), Harry-Claude MOREL, Raymonde VIENNE.

Harry MALET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 02-20190322**APPEL A PROJETS POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS PUBLICS –
FEI (FONDS EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT) 2019 :
INFORMATION SUR LES DOSSIERS SOUMIS A L'ÉTAT**

Le Président informe que par courrier daté du 15 janvier 2019, le Préfet de La Réunion nous a transmis l'appel à projets lancé le 31 décembre 2018 par le Ministère des Outre-Mer du Fonds Exceptionnel d'Investissements (FEI) – Programme 2019. Les collectivités avaient jusqu'au 10 février délai de rigueur pour soumettre à demande de financement leurs opérations éligibles.

Les dossiers à présenter devaient pouvoir connaître un démarrage effectif avant le 31 décembre 2019 et un achèvement sous 4 années à compter de leur date de démarrage.

A ce titre, les dossiers suivants ont été déposés :

- opérations de modernisation et de renforcement des réseaux sur tout le territoire de la CASUD – campagne urgente de 2019 – pour un montant prévisionnel total de 2.838.937,00 € hors taxes,
- mise en accessibilité du réseau de transports en commun CARSUD pour un montant prévisionnel total d'opération de 7.172.346,39 € hors taxes,
- construction d'un réservoir d'eau potable et réhabilitation de la galerie drainante de Grand Galet (Langevin – Saint-Joseph) pour un montant prévisionnel total d'opération de 3.500.000,00 € hors taxes,
- réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur des rues Jules Ferry et du Général Bigeard sur la commune du Tampon pour un montant prévisionnel total d'opération de 450.000,00 € hors taxes,
- réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur des rues Alverdy, Aristide Briand, Bazeilles, Hubert-Delisle et ruelle des Glycines, sur la commune du Tampon, pour un montant prévisionnel d'opération de 825.000,00 € hors taxes,
- extension du réseau d'assainissement des eaux usées de Saint-Joseph sur les secteurs des Hauts de Ville, Bas de Jean Petit, et Les Jacques pour un montant prévisionnel total d'opération de 3.686.635,94 € hors taxes,
- réhabilitation de réservoirs d'eau potable sur les communes de Saint-Joseph et Saint-Philippe pour un montant prévisionnel total d'opération de 783.410,00 € hors taxes,
- réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées sur le secteur de la "Pente d'Orange" sur la commune de l'Entre-Deux, pour un montant prévisionnel total d'opération de 1.400.000,00 € hors taxes.

Les projets seront instruits par les Sous-Préfectures ~~et rattachés au sein~~ d'un Comité Technique de Programmation, en fonction de la maturité et de l'opérationnalité de l'ensemble des dossiers soumis par les collectivités.

Certaines des opérations présentées peuvent bénéficier de cofinancements, ou élargir à d'autres dispositifs de financement – dans certains cas cumulables. Selon les dossiers, ces opérations seront donc également soumises à demande d'aide auprès des organismes concernés. Un plan de financement prévisionnel sera alors soumis, opération par opération, pour validation du Conseil communautaire.

Vu la délibération n° 27-20180323 du 23 mars 2018 portant délégation au Conseil communautaire au Président pour solliciter toute attribution de subvention,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la liste des dossiers soumis à demande de financement au titre du FEI,
- d'approuver le principe de présentation des dossiers éligibles auprès des différents financeurs concernés,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce relative à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **prend acte de la liste des dossiers soumis à demande de financement au titre du FEI,**
- **approuve le principe de présentation des dossiers éligibles auprès des différents financeurs concernés,**

- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

